

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mendel Joseph

<https://www.cadre21.org/membres/5fc47e84d4196b268e9f2daf>

Date d'obtention : 2023-11-24 15:07:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de se référer au protocole afin d'intervenir de manière optimal. Je retiens d'ailleurs quand cas d'actes malveillants le téléphone doit être confisqué et qu'il ne faut pas interroger l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet de mieux structurer mes interventions et elle permet aussi d'uniformiser nos interventions. Elle permet aussi d'agir plus rapidement, ce qui risque de réduire le partage du contenu compromettant. (pornographie juvénile)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas visionner le contenu et s'assurer d'accompagner la victime autant sur le plan émotif que dans les procédures qui mèneront à l'enquête.